

**Elections des représentants des Parents d'élèves
au Conseil d'administration**

Madame, Monsieur,

Vous allez élire, dans les prochains jours, vos représentants au Conseil d'administration du collège. Je tiens, en quelques lignes, à vous rappeler l'importance du Conseil et donc de la représentation des parents en son sein.

Le Conseil d'administration a *un rôle décisionnel* important : par exemple, vote du budget, du règlement intérieur ; il fixe les règles d'organisation de l'établissement. Il a *un rôle consultatif* majeur : il donne son avis par exemple sur la répartition des moyens horaires, sur l'ouverture ou la fermeture de sections. C'est enfin *un lieu d'information* primordial.

La participation de chacun des représentants de la communauté scolaire au Conseil d'administration est ainsi essentielle et le vote de chacun important.

Vous pouvez voter **par correspondance** (grâce au matériel remis à votre enfant) **ou** directement le vendredi 10 octobre de 12h30 à 16h30 **au collège**.

Avec mes salutations distinguées.

E. Vernat

Deux manières de voter :

Par correspondance grâce au matériel de vote remis à votre enfant en classe les 1^{er} et 2 octobre (ou envoyé par courrier postal si parents séparés).

Votre enfant ramène l'enveloppe du vote et la dépose dans l'urne disposée à la Vie scolaire (ou par courrier postal).

Ou par vote direct au collège le

vendredi 10 octobre de 12h30 à 16h30 au collège

Aucune rature ne doit apparaître sur le bulletin de vote, aucun nom ne doit être rayé, aucun nom ne doit être ajouté...
sinon le vote est nul